

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 648** Dévolution du Bonus de liquidation de l'association Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris à la Ville de Paris.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2006 DAC 301 des 10 et 11 juillet 2006 par laquelle a été créé un service municipal des ateliers beaux-arts de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'accord du Conseil sur l'acceptation de la dévolution du bonus de liquidation de l'association des Ateliers beaux-Arts de la Ville de Paris à la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dévolution du bonus de liquidation de l'association des Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris à la Ville de Paris est acceptée.

Article 2 : Les immobilisations détaillées en annexe sont intégrées dans le patrimoine de la Ville de Paris. Le montant de la valeur résiduelle de ces actifs est de 840,39 euros au 31 décembre 2015.

Article 3: Le solde de trésorerie provisoire, hors frais de liquidation et hors prélèvement mensuel de 3.40 euros jusqu'au versement par le liquidateur, s'élève à 60.894,23 euros au 10 mars 2016. Le montant définitif sera constaté sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris chapitre 77, nature 7788, exercice 2016.

Article 4 : La dépense correspondant aux frais engagés par le liquidateur, d'un montant de 960 euros, comme indiqué dans la note de frais annexée à la présente délibération, sera constatée sur le budget de fonctionnement, 011-62878-D, exercice 2016.

Article 5 : La créance de 565.000 euros est reprise par la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**